« Pirates » et bandits vus par l'armée

Opposition irrégulière à la domination française au Tonkin à la fin du 19e siècle

Michael P. M. Finch

Peut-on faire l'histoire d'un groupe de rebelles avec les archives que nous ont laissées leurs ennemis ? En réexaminant le dossier constitué par les militaires français conquérants de l'Indochine, Michael P. M. Finch reprend cette question à nouveaux frais pour éclairer le statut ambigu des pirates du Tonkin, partagés entre brigandage, loyauté aux empires vietnamien et chinois, et résistance peut-être déjà nationale à l'envahisseur colonial européen.

Après la fin de la guerre franco-chinoise à l'issue de laquelle le Tonkin était passé sous le contrôle nominal de la France, l'armée française a mené pendant plus d'une décennie une lutte quasi constante contre un éventail de groupes qu'elle qualifiait de « pirates ». Ces guerriers irréguliers, organisés en une mosaïque de groupes de bandits qui apparaissaient et disparaissaient, fusionnant et se divisant au gré des ans, représentèrent les plus tenaces opposants à la mise en œuvre du pouvoir colonial français aux confins du Vietnam. Si les batailles contre des « pirates » fournissent une toile de fond séduisante aux récits d'héroïsme de nombre d'auteurs au début du 20e siècle, les vrais pirates ont laissé une trace moins profonde dans les archives historiques [1]. Bradley Camp Davis a récemment mis en évidence le rôle des Pavillons Noirs – le groupe de pirates le plus fameux au Tonkin avant 1885 : acteurs puissants naviguant aux confins du pouvoir de l'État dans les zones frontières sino-vietnamiennes, leur influence s'est prolongée après la fin de la guerre franco-chinoise [2]. Le présent article met à profit des sources militaires françaises pour mener un examen plus minutieux des pirates du Tonkin. Il analyse la perception des pirates depuis la fin du 19e siècle, et évalue la place de la piraterie dans la résistance nationaliste et patriote à la domination française. Il soutient que bien qu'il faille manier les sources militaires françaises avec une certaine prudence, elles sont utiles pour apprécier l'ampleur et les caractéristiques des bandes de pirates. Inscrivant ces activités de piraterie dans le contexte plus général de la deuxième moitié du 19e siècle, il souligne qu'en dépit de nombreux éléments de continuité pendant toute l'époque coloniale française, 1885 représente un point de rupture dans l'histoire de la piraterie du Tonkin : après cette date, les groupes qui font leur apparition furent moins nombreux, plus disparates et davantage fragmentés.

(1) Voir Nguyen The Anh, « L'image de la piraterie tonkinoise dans la littérature coloniale », *in* Denys Lombard (dir.), *Rêver l'Asie. Exotisme et littérature coloniale aux Indes, en Indochine et en Insulinde*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1993, p. 179-193.

(2) Bradley Camp Davis, *Imperial Bandits. Outlaws and Rebels in the China-Vietnam Borderlands*, Seattle, University of Washington Press, 2016.

Impérialisme, « piraterie » et légitimité

La majorité des renseignements à notre disposition sur les pirates du Tonkin nous parvient à travers le prisme des agents de l'impérialisme français. Cela pose de toute évidence certains problèmes. Tout d'abord, à l'exception de quelques auteurs brillants, d'après les dires de Mark McLeod, ceux qui écrivaient au sujet du peuple vietnamien « se mettaient habituellement au centre de leurs propres histoires » et faisaient du colonialisme français « la force dynamique sous-tendant le développement historique des Vietnamiens [1] ». S'agissant plus particulièrement de la piraterie, l'armée a en outre été décrite comme réticente ou incapable de mener une réflexion sérieuse sur l'identité des pirates [2].

> Pendant des années, selon Charles Fourniau, les rapports des différents commandants en chef s'accumuleront sans que soit posée la question : qui combattons-nous ? Chinois réguliers, bandes chinoises irrégulières, armée régulière vietnamienne, résistants vietnamiens étaient confondus, désignés indistinctement comme Pavillons Noirs et "pirates" ou reconnus selon les besoins du moment comme des réguliers chinois attestant de la perfidie de la cour de Pékin [3].

Les déclarations contemporaines de soldats, coloniaux et hommes politiques ont renforcé cette idée en niant souvent toute motivation supérieure aux activités de piraterie, réduite à de la petite criminalité. « Il faut bien s'en convaincre, il n'y a rien d'insurrectionnel dans la piraterie », qui représentait « un moyen d'existence, et nullement un acte de résistance contre l'étranger », considère ainsi Hubert Lyautey en 1895 [4]. Quelques années plus tard, Jules Charles-Roux faisait presque mot pour mot la même affirmation, écrivant : « il n'y avait, en effet, rien d'insurrectionnel dans la piraterie [5] ». Jules Ferry soutenait quant à lui :

> Ce qui permet de dire que la piraterie au Tonkin n'est en quelque sorte qu'un accident et qu'elle n'aura qu'une durée relativement courte, c'est qu'elle n'est inspirée par aucun sentiment de patriotisme ou d'indépendance. L'Annamite n'a presque pas le sentiment national [6].

Pour toute une génération d'universitaires écrivant dans l'ombre des guerres d'indépendance du Vietnam du 20e siècle, la pratique visant à attribuer l'appellation de « pirates » à quiconque s'opposait au pouvoir colonial au Tonkin constituait la preuve d'une incapacité à comprendre ou à accepter les dimensions populaires, patriotes, voire nationalistes de la résistance autochtone à la fin du 19e siècle. Pour les historiens tels que Charles Fourniau et Jean Chesneaux, le sentiment national était au cœur même de cette résistance. Selon Fourniau, « trois fois de suite le peuple vietnamien a eu à mener, dans les conditions qui lui sont spécifiques, une lutte nationale où son existence, en tant que nation, était en jeu. Chaque fois, l'agresseur colonial a essayé de nier cette réalité nationale, à laquelle il se heurtait sans la comprendre [7] ». Pour Chesneaux, le mouvement qui s'est déployé autour du jeune roi Ham Nghi en juillet 1885 et qui tourmenta les Français

(1) Mark McLeod, *The Vietnamese Response to French Intervention, 1862-1874*, New York, Praeger, 1991, p. xi.

(2) Voir, par exemple, Charles Fourniau, « Les traditions de la lutte nationale au Vietnam : l'insurrection des lettrés (1885-1895) », *in* Jean Chesneaux, Georges Boudarel et Daniel Hemery (dir.), *Tradition et révolution au Vietnam*, Paris, Anthropos, 1971, p. 89-107, p. 102.

(3) Charles Fourniau, *Annam-Tonkin. Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 22.

(4) Hubert Lyautey, *Lettres du Tonkin et de Madagascar, 1894-1899*, Paris, Armand Colin, 1920, p. 159.

(5) Jules Charles-Roux, « Le général Galliéni », *Revue de Madagascar*, 10 juillet 1899, p. 13-14.

(6) Cité dans Jean Chesneaux, *Contribution à l'histoire de la nation Vietnamienne*, Paris, Éditions sociales, 1955, p. 136.

(7) C. Fourniau, « Les traditions de la lutte nationale… », art. cité, p. 102.

pendant les trois années qui suivirent ne faisait que représenter la première vague d'une guerre de résistance patriotique qui durerait presque vingt ans et qui compterait dans ses rangs en qualité de leaders nombre de ceux que les autorités coloniales nommaient des pirates [1].

Qualifier de « pirate » les opposants pouvait par conséquent être compris comme faisant partie intégrante d'un processus de délégitimation par lequel une activité interdite pouvait être comparée défavorablement à la sécurité et à la stabilité que seul l'Empire français était censé être à même de garantir, et servait à obscurcir les aspects patriotiques de la résistance. En outre, à la suite de l'appel de Ham Nghi aux patriotes vietnamiens, la « piraterie » s'avéra pour les autorités françaises un moyen de compartimenter ceux qui s'opposaient à elles dans les protectorats d'Annam et du Tonkin. Comme l'écrit Nguyen The Anh, « si des insurgés poursuivant la lutte pour une restauration légitimiste se trouvaient bien en Annam, il n'y avait au Tonkin que des pirates [2] ». En raison de la ténacité de la résistance au Tonkin, bien plus longue que celle qui sévit dans le protectorat d'Annam, semer les graines de la discorde, afin d'aider l'armée à asseoir son pouvoir et à imposer un ordre nouveau, constitua un expédient commode.

Piraterie chinoise, piraterie annamite

Les autorités françaises, et l'armée en particulier, avaient habituellement tendance à brandir la bannière des « pirates » comme un moyen de délégitimer tous les groupes de résistants dans le Tonkin. Cela ne veut pas dire que les groupes de pirates n'existaient pas. Dans leur ardeur à mettre l'accent sur l'unité essentielle de la résistance proto-nationaliste à l'autorité française, il s'agit là d'un fait que nombre d'écrivains de l'époque de la guerre du Vietnam ont eu tendance à négliger. Par conséquent, vers la fin des années 1960, Truong Buu Lam pouvait soutenir que les premiers soubresauts de la résistance armée après 1885 constituaient « sans aucun doute, la période de l'histoire vietnamienne moderne durant laquelle le nationalisme s'appuyait sur sa base la plus large et la plus authentique ». Cela tient au fait que le Vietnam, « pendant le 19e siècle, et même plus tôt, était déjà une nation », unifiée grâce à un territoire délimité, une seule langue, un patrimoine commun, et une « expérience historique unique », et qu'en tant que tel, « le monarque installé à Hué s'attachait la loyauté de tout le peuple vietnamien. Le patriotisme de l'ensemble des partisans de la résistance ne pouvait se nourrir d'aucune autre inspiration que le nationalisme [3] ». Même si d'autres universitaires ont tacitement reconnu les distinctions entre les régions et les groupes dans le Tonkin même, il fut difficile pour eux de les accepter. Jean Chesneaux a par exemple déploré les effets négatifs sur la résistance des « rivalités séculaires qui opposent les Thaïs, les Muongs, les Thos, etc., aux Vietnamiens », ce qui voulait dire que « la résistance est politiquement compromise là où elle serait militairement la plus favorable, c'est-à-dire dans les montagnes de la Haut-Région » [4]. David G. Marr propose toutefois une évaluation contemporaine plus nuancée de la piraterie, soulignant que s'« il était bien hypocrite de la part des Français de qualifier quiconque de pirate […], les historiens vietnamiens devraient être prêts à reconnaître que les motivations de la plupart des leaders de ces bandes des montagnes opérant après

(1) J. Chesneaux, *Contribution à l'histoire…*, *op. cit.*, p. 138-140. Voir aussi Jean Chesneaux, « Stages in the Development of the Vietnam National Movement, 1862-1940 », *Past and Present*, 7, avril 1955, p. 63-75.

(2) N. T. Anh, « L'image de la piraterie… », *op. cit.*, p. 181.

(3) Truong Buu Lam, *Patterns of Vietnamese Response to Foreign Intervention. 1858-1900*, New Haven, Southeast Asia Studies, Yale University, 1967, p. 31.

(4) J. Chesneaux, *Contribution à l'histoire…*, *op. cit.*, p. 143.

1890 se distinguaient par leur intensité, voire par leur nature de celles des représentants de l'élite traditionnelle [1] ». Ces dernières années, la distinction entre bandits des Hauts-Plateaux et disciples du Can Vuong, « dont [ils] ne partageaient ni l'organisation, ni les idéaux », est devenue plus répandue [2].

De son côté, l'armée n'avait pas tout à fait tort lorsqu'elle opposait la résistance qu'elle rencontrait dans le Haut-Tonkin et la région du Delta. Bien que dans l'erreur lorsqu'il pense que dans la région des Hauts-Plateaux, les Français étaient perçus comme « réellement les libérateurs » du pouvoir de Hué par la population locale qui s'empressait de les aider à combattre les pirates, Lyautey reconnaissait néanmoins qu'il existait une différence entre la résistance à cet endroit et dans le Delta, qui était « une autre affaire [3] ». Pour les autorités, les « pirates » étaient peut-être partout, mais la piraterie n'était pas partout la même. Cette attitude se manifestait particulièrement dans des références fréquentes à deux types de piraterie, la chinoise et l'annamite, qui correspondaient à la distinction faite entre les Hauts-Plateaux et le Delta.

Une telle division pouvait par ailleurs étayer l'idée d'un contrôle par les pirates chinois de leurs homologues annamites. « La piraterie annamite n'est rien par elle-même : par son entente avec les bandes chinoises, elle constitue un danger redoutable [4] », considère ainsi un rapport daté de 1890. Ces idées prirent également racine dans les écrits destinés à un public français. « Les deux pirateries, quoique tout à fait distinctes […] sont intimement liées l'une à l'autre, et pour les faire cesser il ne suffit pas de supprimer l'une ou l'autre », affirme en ce sens E. Bevin en 1891. Malgré leur relation symbiotique, l'ordre hiérarchique était clair : « Les pirates chinois font une commande aux pirates annamites : ceux-ci préparent leur expédition [5]. » Pourtant, une telle interprétation était loin d'être générale en milieu militaire. En 1891, le lieutenant-colonel H. N. Frey proposait un portrait plein de nuances des pirates du Tonkin [6]. D'après lui, la piraterie au Tonkin se divisait en trois zones au sein desquelles la composition des bandes devenait moins annamite et davantage chinoise au fur et à mesure qu'on s'éloignait du delta du fleuve Rouge. La première zone consistait en la région du Delta, englobant les provinces de Hanoi, Hung Hen, Basai, Hai Duong, Mi-duc, Nam Dinh et Ninh Binh. Ici, les groupes de pirates étaient entièrement annamites. La deuxième zone (« les zones limitrophes du Delta ») abritait des groupes annamites et de pirates mélangés, dont les proportions variaient en fonction de l'endroit et des circonstances. Dans cette zone, des activités de banditisme importantes se déroulaient autour de Loch-Nam, Quang-Yen, Dong-Trieu, Bao-Day, Tam-Dao, Cho-Chu, Cho-Moi, Hung-Hoa et Sontay. La région des Hauts-Plateaux formait la troisième et dernière de ces zones. Couvrant une superficie cinq à six fois supérieure à la deuxième zone, celle-ci était peuplée uniquement de groupes chinois [7].

---

(1) David G. Marr, *Vietnamese Anticolonialism, 1885-1925*, Berkeley, University of California Press, 1971, p. 72-73.

(2) Charles Fourniau *et al.*, *Le Contact colonial Franco-Vietnamien. Le premier demi-siècle (1858-1911)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1999, p. 104.

(3) H. Lyautey, *Lettres du Tonkin et de Madagascar…*, *op. cit.*, p. 160.

(4) Cité dans N. T. Anh, « L'image de la piraterie… », *op. cit.*, p. 181.

(5) E. Bévin, *Au Tonkin. Milices et piraterie*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1891, p. 29.

(6) L'évaluation publiée du lieutenant-colonel Frey fait écho à d'autres rapports officiels. Voir, par exemple, le rapport préparé par Brière en 1891 et mentionné par C. Fourniau, *Annam-Tonkin…*, *op. cit.*, p. 170-171.

(7) Lieutenant-colonel H. N. Frey, « La Piraterie au Tonkin », *Revue des deux mondes*, 108, 1891, p. 437, 442, 457 et 459. L'année suivante, le lieutenant-colonel Frey a publié de nouveau cette évaluation dans le cadre de son ouvrage *Pirates et rebelles au Tonkin, nos soldats au Yen-Thé*, Paris, Hachette, 1892.

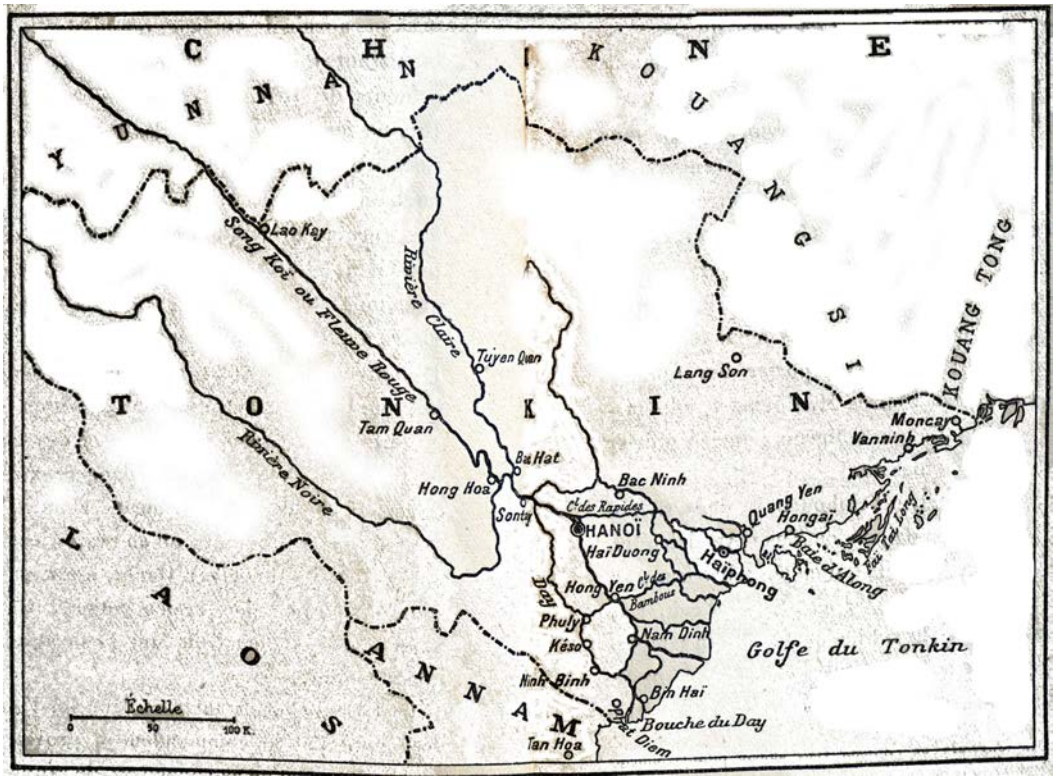

CC BY-SA 4.0 G. Garitan

1. Carte du Tonkin publiée au début du 20e siècle

Les limites des connaissances militaires

La compartimentation de la piraterie en deux catégories principales atteste d'une mauvaise compréhension de la complexité des groupes irréguliers opposés à la domination française dans le Tonkin. Elle est conforme au niveau de compréhension militaire de la région dans laquelle l'armée était active. Au cours des années 1890, il appartenait à chaque officier d'acquérir ou non des connaissances approfondies sur le pays et ses habitants. Certains individus d'exception choisirent de le faire, tel Théophile Pennequin, dont les connaissances intimes des groupes Tai dans le Nord-Ouest du Tonkin ont joué un rôle décisif dans la conquête d'une grande partie du territoire, passé sous domination française [1]. Ce n'était toutefois pas le cas de la majorité. Comme Jean Michaud l'a récemment montré, ce n'est qu'à la suite de la commande de deux enquêtes en 1897-1898 et en 1903, à l'initiative des gouverneurs généraux Paul Doumer et Jean-Baptiste Beau, que l'organisation militaire s'est essayée à une ethnographie systématique de ces groupes jusque-là fréquemment désignés sans distinction par l'appellation « montagnards » [2]. Si

(1) Voir Jean-François Klein, « Le "sorcier de la pacification" : Théophile Pennequin (1849-1916) », *in* Samya el Mechat (dir.), *Coloniser, Pacifier, Administrer. XIXe-XXIe siècles*, Paris, CNRS éditions, 2014, p. 35-56.

(2) Jean Michaud, « French Military Ethnography in Colonial Upper Tonkin (Northern Vietnam), 1897-1904 », *Journal of Vietnamese Studies*, 8 (4), automne 2013, p. 1-46. L'enquête de 1897 a également posé la question spécifique sur l'histoire de la piraterie dans chaque secteur.

nous considérons que les principales opérations contre les groupes de pirates ont eu lieu vers 1896, il devient clair que les tentatives systématiques visant à développer une meilleure compréhension des peuples des Hauts-Plateaux du Tonkin ne sont survenues qu'après que les autorités militaires et civiles ont considéré que la « pacification » du Tonkin, c'est-à-dire le processus militaro-politique plus large de consolidation impériale, était achevée [1].

Cela témoigne en partie de l'incapacité de l'armée à en apprendre davantage sur ses opposants comme sur le pays dans son ensemble. Certes, la division de la piraterie en deux catégories élémentaires, « chinoise » et « annamite », ne parvenait pas toujours à masquer la complexité de la situation sur le terrain. Ainsi, une étude de la région occidentale du Tonkin menée à la fin de l'année 1886, se référant à ces deux catégories, faisait également observer l'importance des groupes sous la direction de Deo Van Tri. Comme le rapport le reconnaît, Deo comme ses hommes n'étaient ni annamites, ni chinois, mais plutôt tai [2]. Cependant, l'armée avait tendance à s'attribuer comme tâche de défaire ses opposants irréguliers sur le plan militaire plutôt que de comprendre le terrain humain sur lequel ils prospéraient, et négligeait l'acquisition d'une compréhension approfondie des groupes de pirates. Le partage entre Chinois et Annamites, comme celui au Tonkin entre Annamites et montagnards, s'apparentait donc à un processus de délégitimation et de compartimentation de la piraterie. Le fait d'insister sur l'aspect chinois d'une grande partie des actes de piraterie comportait l'avantage supplémentaire d'externaliser l'ennemi.

Il n'est donc peut-être pas surprenant de voir qu'étant donné sa propension à se considérer comme garante de l'ordre, l'armée était plus sensible au désordre qu'elle voyait comme précédant son arrivée. Cela était en partie la conséquence des difficultés rencontrées et des revers essuyés lors des tentatives visant à amener le Tonkin dans l'orbite impériale, non seulement pendant les années 1883-1885, mais aussi au cours de la décennie précédente. L'expédition de François Garnier à Hanoi en 1873, conclue par une défaite face aux Pavillons Noirs et la mort de cet officier, n'a servi qu'à renforcer l'idée que la province frontalière du Vietnam était essentiellement une zone de non droit [3]. Les réponses à l'enquête de 1897-1898 de Paul Doumer montrent que l'idée selon laquelle l'anarchie régnait avant la conquête par la France du Tonkin restait fortement ancrée des années après. Le commandant du 1er territoire militaire, l'une des quatre circonscriptions établies par le gouverneur général d'alors, Jean Marie de Lanessan, en 1891, signalait qu'« il est certain que, bien avant l'entrée de la première colonne française dans ces hautes régions, le pays avait été le théâtre de nombreuses guerres, résultat de l'envahissement des bandes chinoises, auxquelles les mandarins annamites ne firent pas toujours bon

(1) Ailleurs, j'ai décrit cette période comme « la période au cours de laquelle un territoire devait être amené à un état de paix tout en le transformant en une colonie ou un protectorat et au cours de laquelle les compétences militaires et politiques se chevauchaient ou étaient fusionnées ». Voir Michael P. M. Finch, *A Progressive Occupation ? The Gallieni-Lyautey Method and Colonial Pacification in Tonkin and Madagascar, 1885-1900*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 12-13. Pour une discussion plus circonstanciée sur la notion de pacification, voir Samya el Mechat, « Introduction », *in* id. (dir.), *Coloniser, Pacifier, Administrer…*, *op. cit.*, p. 5-18.

(2) Service historique de la Défense (SHD, Vincennes), 10H13, « Étude sur la région ouest du Tonkin », 1er novembre 1886.

(3) Voir Ella S. Laffey, « French Adventurers and Chinese Bandits in Tonkin : The Garnier Affair in its Local Context », *The Journal of Southeast Asian Studies*, 6 (1), mars 1975, p. 38-51. En tant que marchand opérant à la frontière sino-vietnamienne, Jean Dupuis, conseiller de François Garnier, était perçu comme possédant des connaissances approfondies des conditions locales et, cependant, même lui fut dans l'incapacité de se tenir au courant des évolutions rapides de la situation au début des années 1870, qui virent la montée en puissance des Pavillons Noirs parmi les groupes de bandits.

accueil [1] ». Entre-temps, le commandant du secteur de Quan Ba, faisant partie du cercle de Ha Giang, rappelait que la région « a de tout temps été ravagée par les pirates. À défaut de documents précis, le témoignage des notables et des plus anciens habitants du pays en fait foi [2] ».

Bien que ces affirmations ne soient pas entièrement infondées, elles ont tendance à ne décrire qu'un vague sentiment de chaos. En fait, l'histoire frontalière du Tonkin au 19e siècle était bien plus complexe. Le Haut-Tonkin ne correspondait alors pas à une frontière ferme et bien délimitée entre les deux nations chinoise et vietnamienne, mais plutôt à une région frontalière entre deux pouvoirs impériaux, « zone tampon entre deux États hautement organisés qui ne pouvaient pas et ne souhaitaient pas mettre leurs administrations en contact direct [3] ». Pour les administrateurs vietnamiens qui y étaient expédiés, il s'agissait d'une région depuis longtemps considérée comme insalubre et peu attirante, en raison de son climat et de son éloignement de la cour impériale de Hué. En conséquence de cela, nombreux étaient ceux qui s'efforçaient d'éviter d'y servir [4]. L'échec des tentatives répétées de la dynastie Nguyễn (à partir de 1802) d'exercer un degré plus fort de contrôle administratif direct sur les régions frontalières mena en fin de compte à l'acceptation de la nécessité d'un compromis à l'échelle locale [5]. Cela signifiait se résoudre à accepter les chefs des groupes minoritaires ethniques et, en période d'instabilité marquée, de négocier avec des bandits. Après le déclenchement des perturbations transfrontalières à la suite de la Révolte des Taiping en Chine (1850-1864), cela devint d'autant plus nécessaire.

Pavillons Noirs, Pavillons Blancs, Pavillons Jaunes

Les Pavillons Noirs témoignent de la faculté des groupes de brigands originaires du Sud de la Chine à prospérer dans un espace frontière entre deux États impériaux. Sous la direction de Liu Yongfu (Luu Vinh Phuc), les Pavillons Noirs firent leur apparition en 1865, lorsqu'ils se séparèrent des forces armées du royaume de Yanling de Wu Lingyun (un pouvoir d'opposition à l'autorité de la dynastie Qing établi à la suite de l'agitation provoquée par les Taiping). Déçu par le leadership du fils et successeur de Wu Lingyun Wu Yazhong, Liu forma alors un groupe dissident [6]. En migrant du Sud de la Chine vers le Tonkin, les Pavillons Noirs furent en mesure de tirer parti du désordre local, alors même que les armées de Pékin parvenaient de mieux en mieux à supprimer les principaux groupes de bandits de l'ère Taiping actifs dans leur région d'origine.

Elles le firent tout d'abord en ciblant un autre groupe rebelle, les Pavillons Blancs. La révolte des Pavillons Blancs avait pour origine des zones de hauts plateaux aux alentours de Yao et de Hmong, mais finit par se répandre de Hung Hoa jusqu'à Tuyen Quang. Elle constitua une véritable plaie pour la cour impériale de Hué dans les années 1860. Après l'installation des Pavillons Blancs à Luc Yen en 1868,

(1) Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM, Aix-en-Provence), GGI 66102, 1er territoire militaire, notice jointe à la Monographie des cercles et des secteurs, 30 novembre 1898.

(2) ANOM, GGI 66104, « Secteur de Quan-Ba. Monographie ».

(3) Philippe Le Failler, « The Deo Family of Lai Chau : Traditional Power and Unconventional Practices », *Journal of Vietnamese Studies*, 6 (2), été 2011, p. 42-67, p. 43.

(4) Emmanuel Poisson, « Unhealthy Air of the Mountains : *Kinh* and Ethnic Minority Rule on the Sino-Vietnamese Frontier from the Fifteenth to the Twentieth Century », *in* Martin Gainsborough (dir.), *On the Borders of State Power. Frontiers in the Greater Mekong Sub-Region*, Londres, Routledge, 2009, p. 12-24.

(5) Ph. Le Failler, « The Deo Family of Lai Chau… », art. cité, p. 43 ; B. Davis, *Imperial Bandits…*, *op. cit.*, p. 28-29.

(6) B. Davis, *Imperial Bandits…*, p. 32-34.

les Pavillons Noirs prirent la décision d'attaquer ce groupe rival. Une fois la tâche accomplie, Liu notifia les représentants de Hué des exploits de sa bande. À son tour, la cour de Hué accorda à Liu et ses Pavillons Noirs une reconnaissance officielle. Pendant les quinze années qui suivirent, les Pavillons Noirs lancèrent d'autres campagnes, notamment celle contre leurs rivaux les Pavillons Jaunes chinois, ce qui fit d'eux un allié utile pour la cour impériale vietnamienne. Le service d'Hué permit aux Pavillons Noirs de consolider leur domination territoriale dans la région du haut fleuve Rouge, notamment en commerçant et en prélevant des impôts sur les populations locales. Leur règne au Tonkin atteignit son apogée lorsqu'ils s'allièrent aux forces impériales chinoises dans la guerre contre les Français, à la conclusion de laquelle Liu reçut grade militaire et reconnaissance de la part de Pékin [1]. Liu, à l'instar de nombre d'autres de ses guerriers, fut ainsi en mesure de rentrer en Chine à la fin de la guerre franco-chinoise en militaire légitime. Il reprendra du service au cours de la guerre sino-japonaise de 1894-1895 [2].

Le banditisme sous le pouvoir français

Les Pavillons Noirs de Liu Yongfu ont bénéficié d'une conjoncture remarquablement favorable dans les années précédant 1885, ce qui leur a permis d'obtenir une quasi-légitimité auprès de deux puissances impériales, la Chine et le Vietnam, de plus en plus opposées à une troisième puissance, la France. La génération suivante de pirates au Tonkin a été moins chanceuse, notamment en raison de la restructuration du pouvoir dans la région à la suite de la guerre franco-chinoise. Si, après la signature du traité de Tientsin en 1885, Pékin renonça à toute intervention directe au Vietnam, les Français continuèrent à redouter des incursions chinoises, que, de leur côté, les forces de la résistance anticoloniale espéraient. Ton That Thuyet, une des principales forces du mouvement Can Vuong ayant maintenu une présence active en Chine après la capture de Ham Nghi, échoua à obtenir une nouvelle intervention des Qing. Ton That Thuyet, comme bien d'autres au sein du mouvement, semblait incapable d'accepter le renoncement à la suzeraineté chinoise inhérent au traité, qui mettait fin à une histoire très ancienne d'implication chinoise dans les affaires vietnamiennes [3]. Pourtant, la Chine conserva une influence secrète, non sans répercussions sur les contours de la piraterie. De fait, jusqu'au début du 20e siècle, la frontière demeura largement perméable et de nombreuses bandes chinoises opérant dans le Haut-Tonkin en profitèrent pour recevoir des munitions en provenance du Sud de la Chine, dans le cadre de leur commerce de l'opium, du bétail et même des femmes et des enfants, ou se réfugier en territoire chinois quand les forces françaises exerçaient une trop grande pression sur eux, avant de revenir quand la situation s'apaisait. Jusqu'au milieu des années 1890, les autorités chinoises du Guangxi et du Yunnan se montrèrent généralement prêtes à fermer les yeux sur ces activités, surtout quand elles en tiraient un profit financier [4].

Avant 1885, la piraterie était dominée par les grandes armées du Pavillon, dont les Pavillons Noirs étaient les plus éminentes. Après cette date, aucun groupe n'émergea qui puisse les

(1) *Ibid.*, p. 35-38, 47-48 et 112-114 ; Ella S. Laffey, « The Making of a Rebel : Liu Yung-Fu and the Formation of the Black Flag Army », *in* Jean Chesneaux (dir.), *Popular Movements and Secret Societies in China, 1840-1950*, Stanford, Stanford University Press, 1972, p. 85-96.

(2) Contrairement à tant d'autres chefs de bandits, Liu a passé une partie de sa retraite à dicter son autobiographie, avant de mourir paisiblement en Chine en 1916.

(3) D. G. Marr, *Vietnamese Anticolonialism…*, *op. cit.*, p. 69-70.

(4) Voir P. Famin, *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-Si*, Paris, Augustin Challamel, 1895, p. 251-255.

égaler en taille et en importance. Apparut à l'inverse une mosaïque de groupes, dont le nombre augmentait ou diminuait selon les époques : certains itinérants, d'autres sédentaires, certains nombreux, d'autres plus petits. Quelques groupes tels Ba Ky, Luong-Tam-Ky, A-Coc-Thuong et Dé Tham ont acquis une certaine renommée auprès des autorités françaises en raison de leur propension à échapper à l'emprise du pouvoir impérial. Mais bien d'autres groupes se sont révélés beaucoup moins redoutables ou durables. Les autorités militaires elles-mêmes étaient réticentes à donner des estimations du nombre de pirates opérant au Tonkin. Comme Edmond Bichot, commandant en chef de la division d'occupation en 1889, l'admettait dans une lettre, « pour aucune de ces bandes chinoises ou annamites, je n'ai fait indiquer même approximativement leur effectif. D'abord il est très variable et par cela même difficile à fixer [1] ». Même suivre l'évolution de la situation au niveau local n'était pas une tâche facile. Un rapport de renseignements de 1892 pour la province de Tuyen Quang donne quelques indications. Ici, quatre groupes de pirates importants existaient, représentant un maximum de 590 hommes, en possession d'environ 370 armes. Parmi eux, un seul (un groupe « chinois » sous la direction de Mene Xuia) pouvait rassembler une force se comptant par centaines. Les autres groupes ne comprenaient que 50 à 70 individus. Toutefois, un de ces groupes était identifié comme travaillant pour le compte d'un chef pirate plus important, Luong-Tam-Ky, et un autre aurait été dirigé par le frère de Luong-Tam-Ky, Luong-Tam-Ko, bien qu'au moment de la préparation du rapport on ait été sans nouvelles de ce dernier depuis deux mois et qu'il ait été considéré comme ayant perdu toute influence depuis la disparition récente d'un de ses alliés [2].

En 1891, le lieutenant-colonel Frey estimait que ces différences pourraient être corrélées aux trois zones géographiques dans lesquelles évoluaient les pirates [3]. Dans le delta, opéraient pas moins de 250 groupes de tailles diverses, tous éphémères et vaguement organisés. Dans les zones limitrophes, des bandes mixtes sino-annamites étaient composées d'un noyau de combattants disciplinés et expérimentés qui s'organisaient le long de lignes militaires, formant des sections, des compagnies, des bataillons et des armées, et adoptant des noms évoquant l'époque des grandes armées du Pavillon (« armée d'avant-garde, d'arrière-garde, de l'aile droite de l'Armée Fidèle »). Ces groupes comptaient généralement entre 200 et 300 hommes, mais ils pouvaient grossir leurs rangs d'auxiliaires temporaires provenant des villages locaux pour atteindre environ 1 000 âmes. Dans le Haut-Tonkin, la bande chinoise moyenne comprenait entre 200 et 500 hommes, chaque groupe étant implanté dans un lieu particulier, bien qu'il existât également un certain nombre de groupes mobiles.

Apparence, recrutement, origines

La diversité dans la composition de ces groupes à travers le Tonkin s'accompagnait de variations de leur apparence. Dans la région du delta-frontière, des groupes organisés le long de lignes militaires portaient les attributs d'une force quasi régulière, certains d'entre eux ressemblant aux soldats du Guangxi. Chaque soldat portait une tunique bleue arrivant à mi-cuisse, avec une deuxième tunique doublée de

(1) SHD, 10H22/2, Edmond Bichot au ministre de la Marine, 7 septembre 1889, au sujet de la piraterie au Tonkin.

(2) ANOM, GGI 66089, renseignements sur les bandes de pirates dans la province, pendant le mois de février 1892, résidence de Tuyen Quang, 25 février 1892.

(3) Lieutenant-colonel H. N. Frey, « La piraterie au Tonkin… », art. cité, p. 437, 442 et 459.

2. Un chef pirate parmi ses hommes qui portent des turbans considérés comme typiques des pirates « annamites » par les militaires français

(Source : Henri Mordacq, *La Pacification du Haut Tonkin. Histoire des dernières opérations militaires – Colonnes du Nord (1895-1896)*, Paris, R. Chapelot, 1901, p. 9)

coton en hiver, nouée à la taille par une large ceinture rouge en tissu ou en cuir et portée de telle sorte qu'elle servait également de cartouchière. Il arborait un pantalon court qui arrivait juste au-dessous du genou, des bandes roulées de toile grise épaisse protégeant ses mollets des ronces et des épines. Il était chaussé de solides espadrilles nouées au-dessus de la cheville, et portait sur sa tête un grand chapeau de paille doublé de tissu et maintenu par une mentonnière. Les pirates « annamites » étaient vêtus de manière similaire, à l'exception de leur coiffe distinctive, qui se composait d'un turban de couleur foncée et étroitement serré (voir document 2). Certains bandits abandonnèrent la pratique traditionnelle consistant à attacher leurs cheveux en un chignon, arborant plutôt une natte à la mode chinoise [1]. Cependant, tous les groupes n'affichaient pas une telle uniformité. Certains conservaient les vêtements des groupes qu'ils avaient abandonnés, comme la milice et les tirailleurs

(1) Initialement imposé aux Chinois han au début de la domination mandchoue, non sans résistance, le port de la natte associée à une zone rasée au-dessus du front était devenu à la fin de la dynastie Qing (1644-1912) un symbole de résistance à la modernisation de style occidental. Il est possible que les chefs pirates aient adopté cette pratique comme symbole de résistance à l'empiétement occidental. De même, il peut s'agir d'un acte délibéré de subterfuge destiné à confondre les Français. Voir Weikun Cheng, « Politics of the Queue : Agitation and Resistance in the Beginning and End of Qing China », *in* Alf Hiltebeitel et Barbara D. Miller (dir.), *Hair. Its Power and Meaning in Asian Cultures*, New York, SUNY Press, 1998, p. 123-142.

tonkinois [1]. Les armements variaient tout autant. Bien que certains groupes aient été capables d'amasser un nombre important de fusils modernes, d'autres portaient des fusils à silex, certains étant même dotés de fusils fabriqués par le peuple Mường ressemblant à des arquebuses. À côté de ces armes à feu, un éventail d'armes plus élémentaires était utilisé : lances, gourdins, arcs, boucliers, flèches empoisonnées et machettes [2].

Il est difficile de se faire une idée précise du recrutement et de la composition des bandes de pirates en raison du désintérêt des sources militaires françaises qui avaient tendance à se focaliser sur les chefs, dont l'origine semble avoir déterminé la qualification d'une bande comme « chinoise » ou « annamite ». Il apparaît probable, cependant, que les pirates aient recruté dans les échelons inférieurs de la société tonkinoise, à savoir la paysannerie pauvre. Comme mentionné plus haut, une partie de leur effectif consistait en déserteurs des services de sécurité coloniaux. De même, les soldats démobilisés des régiments de tirailleurs tonkinois ou de milices locales gravitaient souvent dans l'orbite de ces bandes. Pour les uns comme pour les autres, le banditisme paraissait souvent une option préférable au retour à la vie de village où les attendait un emploi de coolie, ou pire, pas d'emploi du tout [3]. Certaines personnes peuvent également avoir été attirées par la possibilité de poursuivre une vie militaire. La piraterie pouvait constituer une option relativement attrayante, malgré les risques qu'elle comportait, quand l'unique alternative était la pauvreté. De plus, en dépit des prétentions à représenter l'ordre, les agents de l'impérialisme français ne firent qu'exacerber les problèmes d'une région qui subissait de graves exactions depuis près d'un quart de siècle. Selon les mots de Nguyen The Anh : « En effet, dans une société en désagrégation par le contact colonial, la misère des temps, l'insécurité générale ne pouvaient qu'orienter vers le pillage de nombreux habitants dépossédés de leurs biens [4]. » L'occupation aggrava les tribulations que traversait le Tonkin, et alimenta ainsi la piraterie [5]. Les circonstances économiques seules ne constituaient pas non plus une motivation pour les personnes qui devenaient des pirates. L'hostilité envers les Français avait son rôle, surtout dans le delta, et sans doute grandissait au fil des années [6].

Les origines des chefs pirates semblent souvent avoir été tout aussi modestes. Ayant mené une vie exceptionnelle, le chef des Pavillons Noirs, Liu Yongfu, a pu dicter son autobiographie avant sa mort en 1916. Nous savons ainsi qu'il est né dans la province de Guangdong en 1837 dans une famille d'agriculteurs hakka qui avait sombré dans la pauvreté alors qu'il était encore enfant [7]. Cette pauvreté a joué un rôle majeur dans le détachement de Liu de la vie rurale. Selon Ella Laffey, « en tant que jeune homme vigoureux sans véritables racines dans l'ordre rural traditionnel et plus stable, c'était une personne idéale à recruter dans les rangs d'un groupe illégal [8] ». La situation est moins

(1) Lieutenant-colonel H. N. Frey, « La piraterie au Tonkin… », art. cité, p. 442-443.

(2) *Ibid.*, p. 437 et 442. Parmi certaines tribus montagnardes, l'utilisation du poison offrait un moyen d'augmenter la létalité des flèches lors de la chasse. Il n'est pas impossible que certains groupes de pirates aient utilisé des flèches empoisonnées contre les Français, ainsi que la gamme des armes élémentaires citées – car même les plus grands groupes de pirates ne disposaient pas de fusils en nombre suffisant pour chaque combattant –, mais les bandes privilégiaient les armes à feu chaque fois qu'elles le pouvaient. Voir Joachim Schliesinger, *Hill Tribes of Vietnam*. Vol. 1 : *Introduction and Overview*, Bangkok, White Lotus Books, 1997, p. 44-45.

(3) Lieutenant-colonel H. N. Frey, « La piraterie au Tonkin… », art. cité, p. 437.

(4) N. T. Anh, « L'image de la piraterie… », *op. cit.*, p. 190.

(5) C. Fourniau, *Annam-Tonkin…*, *op. cit.*, p. 24.

(6) Lieutenant-colonel H. N. Frey, « La piraterie au Tonkin… », art. cité, p. 437.

(7) B. C. Davis, *Imperial Bandits…*, *op. cit.*, p. 32-34.

(8) E. S. Laffey, « The Making of a Rebel… », *op. cit.*, p. 89.

évidente pour la génération suivante de pirates du Tonkin, mais il semble que beaucoup aient suivi un chemin similaire. Par exemple, bien que les récits sur son origine diffèrent, il semble très probable que Hoàng Hoa Thám, mieux connu sous le nom de Dé Tham, soit né dans une famille très humble d'un hameau de la région du Yen Thé [1]. La piraterie semble avoir été une carrière ouverte au talent, offrant à toute personne suffisamment intelligente ou impitoyable, ou ayant la capacité de survivre assez longtemps, la possibilité de se faire connaître [2]. Les liens antérieurs avec les Pavillons Noirs, ou avec d'autres groupes créés à la suite de la révolte des Taiping, semblent également avoir uni beaucoup des futurs chefs pirates. Luong Tam Ky et Ba Ky se sont retrouvés tous deux au Tonkin de cette manière [3]. Dans le même temps, Liang Sanqi, chef de longue date à Cho Chu, était un ancien du Pavillon Jaune [4]. En effet, la persistance de liens de nombreux chefs de bandits du Tonkin avec une époque antérieure de piraterie tempère l'idée d'un exode complet des Pavillons Noirs en 1885 [5]. Alors que la majorité des soldats de l'armée de Liu optèrent pour le départ, il est clair que certains choisirent de rester, et il semble raisonnable de supposer que ceux qui le firent n'étaient pas seulement les chefs. En effet, il est fort probable que de nombreuses bandes aient été composées d'individus d'horizons plus variés que les catégories chinoises, annamites ou sino-annamites avancées par les militaires français. Après tout, l'utilisation de ces catégories semble avoir été davantage motivée par l'accent mis sur les origines des chefs que par un examen minutieux de la composition interne des groupes.

Modes d'activité, formes de combat

Il peut paraître étrange qu'un ensemble si disparate d'anciens Pavillons Noirs et soldats, de paysans, aventuriers et déserteurs ait pu constituer un obstacle si tenace à l'imposition de la domination française au Tonkin. En fait, c'est le manque même de cohésion des pirates qui en fit un ennemi plus difficile à vaincre, dans la mesure où l'armée française fut forcée de s'engager sur de multiples fronts de résistance sur une longue période. Malgré des inquiétudes persistantes de la part du commandement militaire, qui atteignirent leur apogée vers 1890, ce banditisme ne déboucha jamais sur un « mouvement général » d'opposition [6]. Les groupes de pirates n'étaient pas portés par un seul chef les poussant à l'unification. En effet, la diversité de ces groupes même, tant en termes de composition que de mode opératoire, aurait sans doute rendu cette tâche difficile. Ils ne cherchaient par ailleurs pas non plus à affronter les forces françaises dans un genre de bataille qui aurait pu aboutir à leur défaite et précipiter leur déclin [7]. Au lieu de cela, les activités des bandes se focalisaient plus contre les habitants des villages que contre les Français, car ils cherchaient à se prévaloir d'un statut quasi légitime

(1) Claude Gendre, *Le Dê Thám (1846-1913). Un résistant vietnamien à la colonisation française*, éd. révisée, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 23-26.

(2) Il existait toutefois des exceptions à ces origines modestes, comme Hoang Dinh Kinh, né d'une famille de notables près de Bac Giang, qui devint le premier chef des Cai Kinh jusqu'à sa mort en 1888. Voir B. C. Davis, *Imperial Bandits*…, *op. cit.*, p. 143.

(3) C. Gendre, *Le Dê Thám (1846-1913)*…, *op. cit.*, p. 56.

(4) B. C. Davis, *Imperial Bandits*…, *op. cit.*, p. 149.

(5) *Ibid.*, p. 123-129. Comme le montre Davis, les Pavillons Noirs ont continué à exercer une influence après l'établissement du protectorat français et, dans certains cas, ont développé des relations avec les militants de Can Vuong.

(6) M. P. M. Finch, *A Progressive Occupation ?*.., *op. cit.*, p. 106-113.

(7) À cet égard, ils mettaient leurs forces à contribution, privant l'armée européenne de la possibilité d'exploiter son avantage militaire par le truchement d'une guerre régulière. Comme les théoriciens contemporains tel Charles Callwell l'ont soutenu, les campagnes de guérilla du pouvoir impérial constituaient une forme de « guerre décousue » qui devait être évitée, l'ennemi devant plutôt être encouragé à une « action décisive ». Voir Charles Callwell, *Small Wars. Their Principles and Practice*, Londres, HM Stationary Office, 1896, 3e éd. 1906, p. 97-107.

dans des régions particulières, en s'opposant au pouvoir français. Dans la pratique, cela se traduisait par un engagement contractuel que les villages locaux étaient forcés de conclure, et selon lequel les villages étaient tenus de fournir argent, vivres et même femmes pour prix de leur tranquillité [1]. Le refus ou l'incapacité d'obtempérer débouchait sur le pillage du village contrevenant.

D'après le lieutenant-colonel Frey, les attaques de ce genre étaient méticuleusement planifiées en raison de la crainte des pirates de tomber eux-mêmes dans une embuscade. Ayant adopté un plan d'action, la bande se divisait en deux, un groupe montant la garde et envoyant des hommes examiner les chemins et glaner des informations, pendant que le second se rapprochait suffisamment du village pour mener un assaut à la nuit tombée. Vers minuit, ils encerclaient le village, qu'ils attaquaient au signal. Les offensives n'étaient pas toujours couronnées de succès, étant donné que certains villages disposaient de systèmes d'alerte mis en place depuis longtemps. S'ils parvenaient à rassembler quelques fusils, ils étaient d'autant mieux à même de repousser les envahisseurs. Dans ce cas, les pirates recouraient alors au pillage opportuniste des maisons isolées situées en dehors du village. Le plus souvent cependant, les villageois étaient pris au dépourvu [2].

Pour les observateurs français des années 1890, ces pratiques démontraient que les chefs des pirates exerçaient le pouvoir par le truchement d'un « règne de la terreur » délibéré, veillant à susciter la crainte parmi ceux qu'ils désiraient contrôler, tout comme parmi leurs subordonnés. Comme le lieutenant-colonel Frey l'a écrit, « les chefs pirates, dont le pouvoir est sans limite sur les populations comme sur leurs partisans, [ont] fréquemment recours à des exécutions capitales, autant pour terroriser les premières que pour faire acte d'autorité et maintenir une discipline rigoureuse dans leurs bandes [3] ». Les témoins européens avaient tendance à se focaliser sur les exécutions à l'exclusion de toute autre forme de mesure disciplinaire. Comme Nguyen The Anh l'a fait observer au sujet de la littérature contemporaine sur les pirates : « Un thème macabre revenait souvent : l'exécution par décapitation, morceau de bravoure dont aucun ne saurait se passer […]. Apparemment, les mœurs bizarres et "l'âme insondable" de ces derniers [les indigènes] justifiaient les plus invraisemblables atrocités [4]. » Bien qu'il ne fasse aucun doute que ce genre d'exécutions existât, il est peu probable que la peine capitale fût la seule sanction à la portée d'un chef pirate. Il semble que les efforts en vue d'un consensus étaient plus importants que les mesures coercitives, en particulier lorsque le chef devait gérer des groupes d'hommes importants dont les effectifs pouvaient augmenter ou baisser selon les besoins du moment.

Lorsque les pirates commencèrent à se confronter aux Français, les formes de combat furent plus évasives, consistant principalement en embuscades et parfois en l'enlèvement d'Européens suivi de demandes de rançon. De leur côté, les Français introduisirent rapidement les patrouilles comme activité de routine de tous les postes militaires, avec pour instruction explicite que « quand une bande sera signalée à une ou plusieurs journées de marche, le commandant du poste prendra ses dispositions pour tenter de la surprendre ; s'il n'a pu réussir, il recommencera les jours suivants afin d'arriver, par des poursuites et une chasse continuelle, à disperser les bandes et à les dissoudre

(1) SHD, 10H22/2, Edmond Bichot au ministre de la Marine, 7 septembre 1889, au sujet de la piraterie au Tonkin.

(2) Lieutenant-colonel H. N. Frey, « La piraterie au Tonkin… », art. cité, p. 449-450.

(3) *Ibid.*, p. 447.

(4) N. T. Anh, « L'image de la piraterie… », p. 191-192.

sans engager d'affaires sérieuses [1] ». De cette manière, ils mirent en place un modèle d'activité militaire conçu pour les amener à une confrontation avec les groupes de pirates qui tournerait à leur avantage. Au cours de la période 1885-1895 et de manière persistante, ils lancèrent également des campagnes militaires contre les principaux centres de piraterie, mais ce n'est qu'après 1890 que celles-ci semblèrent réduire sensiblement la présence de pirates dans le Haut-Tonkin. En effet, nombre de colonnes ne parvinrent à enregistrer que des résultats limités contre leurs opposants qui utilisaient la topographie montagneuse du Tonkin à leur avantage, forçant leurs assaillants à tenter de pénétrer dans leurs repaires bien défendus, situés dans des endroits isolés, et fortifiés de manière à permettre à leurs défenseurs de s'enfuir si le besoin s'en faisait sentir. Même une personnalité de renom telle que Joseph Gallieni, qui bâtit sa réputation sur son efficacité militaire au sein du 2e territoire militaire du Tonkin, découvrit que des campagnes répétées contre les pirates engendraient des rendements décroissants [2].

Négociation et effondrement de la « piraterie »

Deux types de négociations accélérèrent encore davantage le déclin de la piraterie. Le premier type concernait le processus extrêmement long de concrétisation d'une frontière définitive entre l'Indochine française et la Chine. Cette étape clé dans la normalisation des relations entre les responsables des deux côtés ne fut définitivement franchie qu'en 1896, mais une fois en place, la frontière limita fortement les allées et venues qui avaient jusque-là contribué à pérenniser le banditisme dans cette zone. En effet, la transformation des relations entre les responsables français et chinois dans la deuxième partie de ce processus fut étonnamment rapide. Par exemple, à la fin de l'année 1895, Joseph Gallieni engagea des négociations amicales avec le général Sou, commandant des forces chinoises au Guangxi, qui furent suivies peu de temps après par une traque commune des groupes rebelles [3]. Quelques mois auparavant seulement, Gallieni avait pourtant dit de Sou qu'il était « sinon l'instigateur, du moins le spectateur complaisant de toute la campagne de piraterie qui a désolé la haute région jusqu'en 1893 [4] ».

La seconde forme de négociations eut lieu avec les pirates mêmes qui, pour la plupart, s'avérèrent relativement ouverts à un règlement avec les autorités françaises, sous réserve qu'il légitime leur autorité locale et leur procure une source de revenus. En effet, dès 1889, Edmond Bichot avait signalé que certaines bandes de pirates « ont été jusqu'à nous proposer un marché : elles nous promettaient de ne jamais attaquer les Européens si nous nous engagions en revanche à les laisser exercer en paix leur métier [5] ! ». L'exclamation d'Edmond Bichot nous donne une indication de l'audace qu'il percevait dans ces exigences. Pourtant, du point de vue des chefs pirates du Haut-Tonkin, le recours aux négociations était une manœuvre naturelle dans une région qui avait depuis longtemps échappé à l'autorité tangible des empires vietnamien et chinois. Dans les années 1890 en outre, les Français étaient

(1) SHD 10H21/2, instruction pour tous les commandants d'armes et des postes, 15 novembre 1885, réaffirmé le 20 mai 1886, annexe au courrier du général Jamont au ministre de la Guerre, 10 septembre 1886.

(2) M. P. M. Finch, *A Progressive Occupation…*, *op. cit.*, p. 150-162 ; Joseph Gallieni, *Trois Colonnes au Tonkin*, Paris, R. Chapelot, 1899.

(3) M. M. P. Finch, *A Progressive Occupation…*, *op. cit.*, p. 162-166.

(4) ANOM, GGI 66090, Joseph Gallieni au commandant en chef des troupes de l'Indochine, 2 mars 1895.

(5) SHD, 10H22/2, Edmond Bichot au ministre de la Marine, 7 septembre 1889, au sujet de la piraterie au Tonkin.

de plus en plus disposés à conclure des accords avec leurs adversaires de jadis. En parvenant à ces compromis, les deux parties s'engageaient dans un processus de négociation des contours de l'État colonial, indication des limites de l'autorité impériale française.

Luong Tam Ky et Ba Ky conclurent tous deux une entente avec les autorités coloniales au milieu des années 1890, comme le fit Liang Sanqi, ce qui leur permit d'opérer au sein du système impérial tout en conservant un degré de contrôle significatif sur les territoires de la région Cho Chu-Cho Bo [1]. Même Dé Tham, qui semble un personnage transitoire dans l'histoire de la résistance vietnamienne, à cheval entre opposition pragmatique et idéologique, se montra prêt à négocier avec les autorités françaises à plusieurs occasions, bien que pour de brèves périodes [2]. Les personnalités militaires n'aimaient pas les compromis politiques avec des hommes comme Dé Tham, décrit dans un rapport comme « cet apôtre de la rébellion », croyant que la négociation ne faisait que différer le moment d'une intervention militaire [3]. Pourtant, en assurant la soumission des chefs pirates plutôt que leur extermination, les autorités coloniales françaises perpétuaient, en un sens, le modèle mis en place par la cour de Hué, reconnaissant les limites de la force, ainsi que la nécessité de coopter les opposants dotés de suffisamment de pouvoir à l'échelle locale [4]. Comme le soutient Davis, « la politique consistant à faire passer les anciens pirates sous contrôle des autorités françaises a en réalité intégré des réseaux personnels dans l'entreprise française d'établissement de son autorité au Vietnam [5] ». Rompant avec le passé, ces politiques furent promulguées dans le cadre d'un processus élargi de mise en place d'un État colonial, aboutissant à un « enclavement » des Hauts-Plateaux du Tonkin et garantissant l'effondrement de la grande piraterie [6]. Malgré cela, le terme de « pirate » continua d'être employé pour décrire le banditisme transfrontalier de faible intensité jusqu'à la Première Guerre mondiale [7]. Les montagnes et les forêts au-delà du delta allaient constituer un terreau fertile pour une autre résistance à venir. En effet, la plus importante zone où le Viêt-Minh installa sa base militaire au début de la guerre d'Indochine, à savoir le Viêt-Bac, se composait des provinces de Bac Kan, Cao Bang, Lang Son, Ha Giang, Tuyen Quang et Thai Nguyen, et inscrivait l'effort de guerre de Vo Nguyen Giap dans certaines des zones où la résistance à la domination française avait été la plus obstinée [8].

(traduit de l'anglais par Céline Denisot)

Michael P. M. Finch, Strategic and Defence Studies Centre, Australian National University, ACT 2601, Acton, Australie.

(1) C. Fourniau *et al.*, *Le Contact colonial franco-vietnamien…*, *op. cit.*, p. 104 ; Bradley Camp Davis, « Black Flag Rumours and the Black River Basin : Powerbrokers and the State in the Tonkin-China Borderlands », *Journal of Vietnamese Studies*, 6 (2), été 2011, p. 31 ; B. C. Davis, *Imperial Bandits…*, *op. cit.*, p. 145 et 149-152.

(2) T. B. Lam, *Patterns of Vietnamese Response to Foreign Intervention*, *op. cit.*, p. 27-28 et 137. En effet, la lutte perpétuelle de Dé Tham contre l'autorité impériale française, conclue par son assassinat en 1913, lui a garanti un statut posthume de héros national au Vietnam (C. Gendre, *Le Dê Thám…*, *op. cit.*, p. 10-11).

(3) ANOM, GGI 66083, général Voyron à gouverneur-général, 28 novembre 1892.

(4) B. C. Davis, *Imperial Bandits…*, *op. cit.*, p. 28-29, 121-122 et 145-146. L'expérience de Nguyen Ba Nghi en qualité de responsable à la cour de Hué est particulièrement instructive à cet égard.

(5) *Ibid.*, p. 140.

(6) Jean Michaud et Sarah Turner, « Tonkin's Uplands at the Turn of the 20th Century : Colonial Military Enclosure and Local Livelihood Effects », *Asia Pacific Viewpoint*, 57 (2), août 2016, p. 154-167.

(7) Pour des références continues à la « piraterie chinoise » en 1914-1915, voir ANOM, GGI 66088.

(8) Fredrik Logevall, *Embers of War. The Fall of an Empire and the Making of America's Vietnam*, New York, Random House, 2012, p. 150.

Michael P. M. Finch est *lecturer* au Strategic and Defence Studies Centre, à l'Australian National University. Ses recherches portent sur la France, son empire colonial et la guerre irrégulière au 19e et au 20e siècles. Il est l'auteur de *A Progressive Occupation ? The Gallieni-Lyautey Method and Colonial Pacification in Tonkin and Madagascar, 1885-1900* (Oxford University Press, 2013). (michael.pm.finch@anu.edu.au)